



Communiqué

Date: 25.10.2023

Extrapolation de septembre 2023: le déficit de financement se confirme

Le 25 octobre 2023, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'extrapolation la plus récente. La Confédération s'attend à un déficit de financement de 1,8 milliard de francs pour l'exercice en cours. Par rapport à l'extrapolation de juin (- 1,5 milliard), le déficit devrait se creuser légèrement, tout en restant nettement inférieur à celui qui avait été budgétisé (- 4,8 milliards). En revanche, le déficit de financement structurel au sens du frein à l'endettement devrait être nettement plus lourd (- 0,7 milliard) que prévu. Toutefois, les dépenses n'excéderont pas le plafond qui a été fixé dans le budget.

Alors que le budget 2023 prévoyait un déficit de financement de 4,8 milliards pour la Confédération, celle-ci devrait clore l'exercice en cours sur un déficit de 1,8 milliard. Cette amélioration s'explique par le fait que, selon les prévisions actuelles, le mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité, pour lequel un montant de 4 milliards a été budgétisé à titre extraordinaire, ne devrait pas être utilisé. Les résultats de la seconde extrapolation indiquent que le déficit de financement pourrait être supérieur de 0,3 milliard à celui qui ressortait de l'extrapolation de juin.

Tableau: résultat de l'extrapolation au 30 septembre 2023

<i>En milliards de francs</i>	B 2023	Extra p. juin	Extrap. sept.	Écart sept.-B*	Écart sept.-juin
Recettes ordinaires	79,8	79,4	79,5	- 0,3	+ 0,0
Recettes fiscales	75,0	74,9	74,8	- 0,2	- 0,1
Recettes non fiscales et recettes d'investissem	4,8	4,6	4,6	- 0,2	+ 0,1
Dépenses ordinaires	80,5	80,1	80,4	- 0,1	+ 0,3
Dépenses courantes	74,9	74,5	74,8	- 0,1	+ 0,3
Dépenses d'investissement	5,5	5,5	5,5	- 0,0	- 0,0
Solde de financement ordinaire	- 0,7	- 0,6	- 0,9	- 0,2	- 0,3
Recettes extraordinaires	1,6	0,3	0,3	- 1,2	+ 0,0
Dépenses extraordinaires	5,7	1,2	1,2	- 4,5	- 0,0
Solde de financement	- 4,8	- 1,5	- 1,8	+ 3,0	- 0,3

* Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.
B = budget Extrap. = extrapolation

La Confédération s'attend à un déficit de financement de 0,9 milliard dans le **budget ordinaire** (en légère augmentation par rapport au montant de - 0,6 milliard prévu en juin). Les prévisions concernant l'évolution économique étant plus optimistes qu'au mois de juin, le déficit de financement autorisé par le frein à l'endettement diminue. Il en résulte un déficit de financement structurel de 677 millions (juin: - 53 millions). Les dépenses ordinaires restent cependant inférieures au plafond des dépenses fixé dans le cadre du budget.

- Les **dépenses ordinaires** devraient légèrement dépasser le montant estimé lors de l'extrapolation de juin (80,4 milliards au lieu de 80,1 milliards), notamment en raison d'une estimation plus élevée en ce qui concerne les crédits supplémentaires et les dépassements de crédits. Leur total ne sera ainsi que légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (- 88 millions).
- L'estimation des **recettes ordinaires** reste inchangée par rapport à l'extrapolation de juin. Les recettes attendues pour 2023 sont invariablement inférieures de 0,3 milliard par rapport au montant budgétisé. Le produit de l'impôt anticipé devrait notamment clôturer en dessous du budget (- 0,7 milliard). À cela s'ajoutent de faibles baisses de recettes attendues pour différents autres types d'impôts (- 0,4 milliard au total) et au titre des recettes non fiscales (- 0,2 milliard). Des recettes supplémentaires sont en revanche escomptées au niveau de l'impôt fédéral direct (+ 0,9 milliard).

Au **budget extraordinaire**, le déficit de financement reste inchangé par rapport à juin (- 0,9 milliard).

- Les **dépenses extraordinaires**, estimées à 1,2 milliard, sont nettement plus basses que prévu au budget (5,7 milliards, dont 4,0 milliards pour le mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité).
- Les **recettes extraordinaires** sont estimées à 0,3 milliard (contre 1,6 milliard au budget). Cette diminution découle essentiellement de la non-distribution du montant ordinaire et du montant supplémentaire extraordinaire provenant du bénéfice de la Banque nationale suisse (1,3 milliard au budget).

Informations générales sur l'extrapolation

La loi sur le Parlement dispose que le Conseil fédéral doit faire établir chaque année, **au 30 juin et au 30 septembre**, un calcul approximatif du résultat prévisible de l'exercice et en informer le Parlement. L'extrapolation constituant une **estimation**, il convient de l'analyser avec circonspection.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06,
kommunikation@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

[Sous \[www.dff.admin.ch\]\(http://www.dff.admin.ch\)](http://www.dff.admin.ch), le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Note d'information à l'intention des Commissions des finances